

JUSTITIA ET PACE
INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL

Session de Grenoble – 1922

**Participation de tous les Etats à la formation et au fonctionnement
de la Cour permanente de Justice internationale**

(Rapporteur : M. James Brown Scott)

L'Institut de Droit international

Emet le vœu de voir tous les Etats qui ne sont pas encore Membres de la Société des Nations participer à la formation et au fonctionnement de la Cour de Justice internationale.

*

(2 septembre 1922)